

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE le : 8 septembre 2026

TRANSMIS le : 14 septembre 2026

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

OBJET :

**Versement d'une indemnité
trimestrielle au professeur
de chant de l'atelier comédie
musicale de l'école
municipale de danse**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt six
Le jeudi 3 septembre à 20H45**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Madame FERTÉ Nadège, Maire**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BOURDIN Nathalie, CHATELAIN Hélène, DAUDRÉ Sibylle, DENIAU Julie, DRÉVILLE Hélène, JBANCA Cristina, LE BEC Fanny, SIMONY Emilie

Messieurs : HERBIN Olivier, LEBRUN Mathieu, MARTIN Jean, MORELL Jean, RAIMBAULT Jonathan, STERLIN Alexandre, VIRLOGUEUX Christophe, WEISSE Corentin

Absents : Mmes BACH Céline, LHOTTE Sandrine

Pouvoirs : Mr CHORQUES Alexandre donne pouvoir à Mr LEBRUN Mathieu
Mr GILLOTIN Thierry donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège
Mr DI MÉO Jean-Luc donne pouvoir à Mme BARON Claudine

Secrétaire : Mme DRÉVILLE Hélène

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'un intervenant extérieur, va venir 4 heures par mois d'octobre 2026 à juin 2027 afin de mettre en place des cours de répétition de chant pour l'atelier comédie musicale de l'école municipale de danse. L'intervention pour ces 4 heures coûtera 120 € à la commune par mois. Après accord de l'intervenant, un versement au trimestre d'un montant de 360 € sera réalisé en décembre 2026, mars 2027 et juin 2027. Il se pourrait également que des interventions supplémentaires soient réalisées dans le cadre des répétitions du gala de danse de l'école en juin 2027.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ **ACCEPTE** le versement au trimestre d'un montant de 360 € en décembre 2026, mars 2027 et juin 2027 à l'intervenant extérieur qui dispensera des cours de chant pour l'atelier de comédie musicale de l'école municipale de danse, et accepte également qu'un versement supplémentaire soit effectué dans le cadre de la préparation du gala de danse de juin 2027.

2/Délibération transmise au Service de Gestion Comptable de GARGES LES GONESSE et à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES.

Fait à SAINT-WITZ, Le 11 septembre 2026

Mme Le Maire,
Nadège FERTÉ

